La femme Patou se défend elle-même. C'est une simple paysanne, mais elle proteste en termes indignés et convenables de sa complète innocence. Le Tribunal remet le prononcé du jugement à mercredi prochain.

— Trélon. — Une saisie importante a été faite, samedi à midi, par les douaniers Verquin et Malplate, sur la route de Liessies, près du Fourneau de Trélon.

Les dits douaniers, descendant de service, virent arriver une voiture qu'ils visitèrent et laissèrent passer puisqu'elle ne contenait aucune contrebande. Quelques instants après, ils virent cette voiture faire demi-tour et revenir en arrière. Ils comprirent tout de suite qu'elle n'était que l'avant coureur d'un convoi de contrebande et ils s'élancèrent sous bois à la rencontre de la voiture qu'ils attendaient et dont ils entendirent bientôt le roulement.

Lorsqu'elle passa à proximité, ils sautèrent sur la route; un douanier saisit la bride des chevaux pendant que l'autre s'élançait à la poursuite du conducteur qui avait abandonné le siége et s'était jeté dans le bois. Mais une branche qui fit ressort au passage du douanier, l'aveugla à demi et il dut rebrousser chemin et rejoindre son camarade.

Celui-ci traîné par les chevaux, qui avaient été enivrés au départ, était néanmoins parvenu à les maîtriser et nos deux douaniers reconnurent alors l'importance de leurs capture, qui était de 750 kilos de tabac, plus deux bons chevaux et une tapissière, qui ont dû être vendus aujourd'hui à 10 heures à Trélon.

Le même jour, une saisie d'une importance presque égale, a dû etre faite à Anor; une autre a failli avoir lieu à Ohain,près du calvaire; mais les douaniers s'étant découverts trop tôt, ont été aperçus, la voiture a fait volte-face et est rentrée à Momignies.

— Cambrai. — Quelques cas de fièvre scarlatine s'étant déclarés parmi les élèves du Petit-Séminaire de Cambrai, l'autorité ecclésiastique a cru prudent de faire évacuer l'établissement

La petite division est partie mardi, la grande division hier. La rentrée est fixée au 3 janvier.

Aucun cas ne s'est produit dans les autres établissements d'éducation, soit congréganistes, soit laïques, de notre ville.

— Sin-le-Noble. — Sous ce titre *Crime ou suicide*, nous avons reproduit mardi une note de l'*Indépendant de Douai* ayant trait à la découverte d'un corps inanimé, au fond d'un puits, à Sin-le-Noble. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans l'*Ami du Peuple* :

« Un bien triste accident est arrivé à Sin-le-Noble.

» Dimanche. le nommé Louis Loubry, dit « Tio père », âgé de 50 ans, cultivateur dans cette commune, voulut rattacher une chaine qui s'était détachée de la poulie de son puits.

» Par suite d'un faux mouvement. le malheureux fut précipité dans l'ouverture béante et y trouva la mort avant qu'on se fût aperçu de sa disparition.

» Ce n'est que dans la nuit et après les recherches les plus actives que l'on parvint à découvrir son cadavre.

— Calais. — Dimanche soir, une jeune fille de 17 ans, nommée Serret, habitant les Fontinettes, s'est jetée dans le canal des nouvelles fortifications. Elle a, paraît-il, pris cette détermination à la suite de chagrins d'amour.

— Bapaume. — Il y a quelques jours, vers onze heures du matin, un incendie s'est déclaré dans les bergeries de la ferme dite : *l'Abbaye d'Aucourt*, appartenant à M. Lecesne, conseiller de préfecture, et occupée par M. Hubert Carette, cultivateur à Lesars.

La perte, pour le locataire, est de 3,000 francs : elle est de 16,000 francs pour le propriétaire

Il y a assurance. Cause inconnue.

État-civil de Tourcoing.

Déclarations de naissances du 7 décem.— Jules Devernay, rue du Mont à Leux. —Célina Decock, rue du Flocon.

Du 8. — Gabrielle Callingie, rue St Pierre. — Edouard Grimonprez, chemin des Mottes — Marie Leclercq, Epinette. — Félix Hage, aux 4 Chênes. — Laurentine Cantermann, Blanc Seau.

Du 9 — Justine Dersaux. — Marie Brunain. — Gaston Chauvelat. —Emile Wicart.—Henri Lehembre.

Déclarations de décès du [illegible] décemb. — Léopold Froidure, 15 jours, rue Famelard. — Marie Flipo, 72 ans, 11 mois, rue du Flocon. — Albéric Carlier, 9 mois, rue du Blanc Seau. — Angéline Maerte, 1 an, 6 mois, rue du Moulin.

Du 8. — Pierre Vanneste, 85 ans, 3 mois, Blanc Seau.

Du 9. — Louise Agache, 9 mois, rue des Carliers. — Louis Vandenbulcke, 11 mois, chemin du pont de Neuville. — Brunin Walkens, 61 ans, 9 mois, chemin des Mottes. — Eugénie Senel, 64 ans, Blanc Seau. —Désiré Boenders, 10 ans, 7 mois, rue de Paris.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille CARDON-DUJARDIN, qui,par oubli,n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Clémence CARDON, décédée à Roubaix, le 14 décembre 1881, dans sa vingt-deuxième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le vendredi 16 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. —L'assemblée à la maison mortuaire, rue Cadeau, 205.

Belgique

La Chambre. — Encore un scandaleux coup de parti à inscrire au dossier du libéralisme... et du ministère de la défense nationale.

Comme on l'avait annoncée, c'est hier qu'est venue devant la chambre l'interpellation de M. A. De Becker au sujet de la décision de la députation permanente du Brabant invalidant le ballotage du 2 novembre à Nivelles et proclamant élu, le 25 octobre, M. Dubois, candidat libéral, grâce aux fameuses taches d'encre.

Il y avait foule dans les tribunes publiques pour assister au débat.

M. A. De Becker a prononcé un des plus éloquents discours qui aient retenti à la Chambre depuis longtemps. Il a fait, avec une logique irréfutable, écrasante, justice de la décision de la députation.

Après une plaidoirie prodigieusement embarrassée de M. Rolin, ministre de l'intérieur, qui a déclaré prendre sur lui les tâches d'encre et couvrir de son irresponsabilité la décision inique de la députation,après une réplique énergique de M. Jacobs, la gauche tout entière s'est levée comme un seul homme pour imposer la clôture.

La clôture a été prononcée.

L'élu des taches d'encre, qui resteront légendaires. peut se réjouir. Le voilà blanchi — comme un nègre.

La Chambre abordera aujourd'hui le budget de la justice. Au début de la séance, l'assemblée a adopté à l'unanimité, le projet de loi sur la pêche fluviale.

— Bruxelles. — Une feuille bruxelloise annonce que M. Oswald de Kerchove de Denterghem gouverneur du Hainaut, succèderait à son père, et comme bourgmestre et comme député de Gand.

M. le prince Alphonse de Chimay serait nommé gouverneur du Hainaut,

— Hellebecq. — Dernièrement, nous annoncions l'annulation des élections d'Hellebecq, qui, inutile de le dire. avaient été défavorables aux conseillers sortants libéraux.

Les électeurs ont rendu hier un troisième verdict, et comme ceux de Jumet, de Fleurus et de Marcq, ils en ont profité pour donner un démenti mérité à la députation permanente du Hainaut.

La liste catholique est passée toute entière.

— Maurage. — Une forte quantité de poudre a fait explosion, dimanche soir, au charbonnage de Maurage, près de Bracquegnies, avec un bruit épouvantable.

Un bâtiment est détruit, et des cheminées ont été lancées à une forte distance.

Un seul ouvrier a été blessé à la tête.

— Deux-Acren. — *Nouveaux détails sur les crimes des Deux-Acren.* — On écrit de cette commune, en date du 12 décembre :

« Il y a doute sur le point de savoir qui, du braconnier Azorne, dit *Samson*, ou des gardes, ont tiré les premiers; on serait même tenté de croire qu'ils ont tiré simultanément.

» Le garde Joseph Druez est relativement bien. A la suite de la consultation qui a eu lieu entre les docteurs Deroubaix, de Bruxelles, et Hanot, de Biévène, l'amputation du bras n'a pas été jugée nécessaire.

» On s'est contenté d'extraire les morceaux d'os cassés et les chevrotines.

» On n'a pas encore découvert l'auteur du crime commis chez le garde Bourguignon. Voici l'affaire :

» Bourguignon était assis, avec sa femme et Vandenborre antour du feu. Bourguignon était dans le coin, la face tournée vers la fenêtre. Le coup, tiré de l'extérieur, a été adroitement tiré, car il a passé entre le manche du couvercle de l'étuve et la « busette » de la cafétière, qui ne laissaient que juste la place.

» Du coup qui a abattu Bourguignon, la busette de la cafetière a été enlevée et le quinquet s'est éteint. Bourguignon est mort sans pousser un cri et ce n'est que lorsque le quinquet fut rallumé, qu'on s'aperçut du malheur

» Jusqu'hier, aucune arrestation n'avait été faite.

» On m'affirme que, contrairement à ce qui a été dit, le braconnier blessé, au lieu de sortir de prison, ne devait y entrer que dans quelques jours, et que son mandat d'arrêt était arrivé récemment.

» Ce braconnier a quatre petits enfants. Il en est de même du malheureux Bourguignon, dont la femme est enceinte du cinquième. »

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Audience du 14 décembre

Procès de « l'Intransigeant »

Présidence de M. Lefebvre de Viefville

On entend M. Waddington, ancien ministre des affaires étrangères.

— Je connais, dit-il, M. Roustan depuis longtemps. J'ai toujours suivi sa carrière et je considère comme fausse et calomnieuse l'accusation dirigée contre lui. Il a été question souvent de l'affaire des ports de Carthage et des haras de Sancy.

M. le président. — Veuillez restreindre vos explications à ce sujet.

M. Waddington. — Si j'ai fait allusion à une de ces affaires, c'est que j'ai cru nécessaire d'en parler, pour faire connaître M. Roustan.

M. Waddington entre dans de longs détails sur la manière dont les affaires des ports de Carthage et des haras de Sancy ont été traitées sous son ministère.

J'appris à cette occasion, dit le témoin, que M. Oscar Gay de Tunis avait reçu du bey de Tunis un cadeau de 25,000 francs. M. Gay de Tunis me répondit que le cadeau avait été fait à sa femme. Je lui fis savoir que je ne pourrais plus recourir à ses services. Quant M. Roustan, il a suivi, dans ces affaires,mes instructions, et ne s'est jamais laissé guider par son intérêt personnel; je tiens d'autant plus à rendre cet hommage à son honorabilité que la position de nos consuls est très délicate dans ce pays, où tout est vénal, la justice comme le reste.

M. Rochefort — Y a-t-il eu une indemnité donnée à M. de Sancy, et M. Roustan a-t-il eu sa part ?

M. Waddington.— L'affaire a été réglée par une commission qui, à l'unanimité, a donné une indemnité à M. de Sancy. Il est faux que M. Roustan ait pris part à cette indemnité.

Me Gatineau. — Le témoin savait-il que le général Elias avait été chassé du Bardo pour vol ?

R. — Non.

M. Waddington parle de lantagonisme d'attributions qui, à certains moments, a existé entre les inspecteurs des finances et nos consuls en Tunisie. Il a été obligé de rappeler M. de Billing qui ne prenait pas le parti des intérêts français.

M. de Rochefort.— Le témoin n'a-t-il pas entendu parler d'une visite de M. Leblant, inspecteur des finances, à M. Jules Ferry, président du conseil des ministres, dans laquelle M. Leblant aurait parlé d'agissements irréguliers de M. Roustan sur le règlement de la Dette tunisienne ?

M. Waddington.— Les inspecteurs de finances se mêlaient souvent de ce qui ne les regardait pas, et j'ai été obligé d'intervenir plusieurs fois. M. Roustan est étranger au règlement de la Dette tunisienne qui a eu lieu en 1870, tandis que M. Roustan n'est arrivé en Tunisie qu'en 1875.

M· Gatineau.— Des créances repoussées par la commission financière ont-elles été représentées et admises plus tard, sur les instances de M. Roustan ?

M. Waddington.— La chose a eu lieu pour deux réclamations, mais sur mes ordres et après examen des affaires, entre autres pour l'affaire Caillat.

M· Gatineau.— Il y en a d'autres.

M. le procureur général.-- Citez-les.

M. de Rochefort.— Il n'y a que les chefs hiérarchiques de M. Roustan qui parlent en sa faveur, et on ne comprendrait pas qu'ils eussent gardé cet agent s'ils venaient en dire du mal.

M· Delattre.— M. Waddington a-t-il cherché les causes de la campagne entreprise pour déprécier les valeurs tunisiennes ?

R.— Je ne m'en suis jamais occupé,

M· Delattre.— Le témoin sait-il que sur les 25,000 francs reçus par M. de Tunis, celui-ci en avait envoyé 12,500 au général Elias, l'homme de confiance de M. Roustan ?

R.— Je l'ignorais.

M. Roustan.— Et moi aussi.

M· Gatineau fait une question générale sur la moralité de nos agents consulaires dans le Levant.

Il n'est plus question de M. Roustan.

M. Waddington est obligé de répondre à plusieurs questions qu'il ne sait rien.

M. Ferdinand de Lesseps. — Je ne sais pas pourquoi je suis cité.

M. de Rochefort. — M. de Lesseps ne sait-il pas que son frère a vu intercepter ses communications avec le gouvernement tunisien par M. Roustan ?

M. de Lesseps. — Depuis un an mon frère, qui est très malade, n'a aucune connaissance des affaires de Tunisie; avant il n'a jamais eu aucune difficulté avec le gouvernement tunisien.

M. Herbette, ministre plénipotentiaire, ancien directeur du personnel au ministère des affaires étrangères — J'ai la plus haute estime pour l'honorabilité de M. Roustan, estime partagée par tous mes collègues.

M. de Coutouly, ministre de France au Mexique. — Je suis de ceux qui estiment et honorent le plus le caractère de M. Roustan.

M. Queillé m'a dit à deux reprises que jamais il n'avait rien dit ni rien écrit d'attentatoire à l'honneur de M. Roustan; dans l'entourage de M. Roustan,en Tunisie, je ne connais que M. Elias.

Comte de Saucy, membre de la commission financière de Tunisie. — Il y a vingt ans que je suis en Tunisie, je n'ai jamais connu d'homme plus honnête, plus honorable que M. Roustan.

M. le président. — M. Roustan a-t-il jamais reçu des pots-de-vin ?

R.—Jamais.Je suis honteux d'avoir à répondre à cette question; je ne dis pas que M. Elias n'ait pas été accusé d'avoir reçu des pots-de-vin, mais je jure que je ne sais rien, cependant je connais la Tunisie aussi bien que qui que ce soit.

M. Rochefort. — Le témoin a-t-il connaissance des 25,000 fr. reçus par M. de Tunis et de 12,500 fr. envoyés à Mme Elias ?

M. de Sancy. — M. de Tunis a refusé longtemps ; la commission a fait beaucoup de bruit de l'affaire; j'en ai fait part à M. Roustan, qui m'a dit connaître le fait. Il fut décidé que nous irions faire au ministre du bey des remontrances sur cette prodigalité; il nous fut répondu que c'était bien malheureux si le bey ne pouvait pas faire un cadeau de 25,000 fr. J'ai entendu dire que la somme donnée à Mme Elias était destinée à M. Roustan, mais il faut se défier de tout ce qui vient de la Tunisie, ce pays de cancans, de commérages de toute sorte,où l'on intrigue,et où l'on se jalouse à l'excès. Comment les Parisiens peuvent-ils demêler le vrai du faux, alors que nous, qui vivons en Tunisie, nous sommes très embarrassés pour savoir exactement ce qui se passe.

La famille Gay de Tunis, est liée avec la famille Elias depuis très longtemps.

M. le président rappelle M. Bathélemy Saint-Hilaire et M. de Billing.

M Gatineau.—M.de Billing a demandé à être entendu, parce que le secret professionnel avait occasionné hier des lacunes dans sa déposition

M. de Billing. — Hier, M. Barthélemy Saint-Hilaire à dit que jamais il ne m'avait chargé d'aucune mission; quand il est arrivé au ministère, il m'a chargé de rédiger un Mémoire sur les affaires de Tunisie.

M. le président. — Nous ne sommes pas dans une réunion publique; restreignez-vous aux faits du procès.

M· Gatineau. — Le témoin a le droit de s'expliquer sur les attaques de M Barthélemy Saint-Hilaire.

Un incident assez long a lieu à ce sujet.

Enfin M. de Billing a la parole.

— Il faut que je fosse la lumière sur l'affaire de Tunisie. Au mois de janvier 1879, l'expédition tunisienne était obligée, forcée par M. Roustan qui soutenait une réclamation véreuse. Le général Hussein est venu à Paris pour se plaindre de M. Roustan et n'a été reçu ni par le ministre, ni par le président de la République ; il m'a prié de le conduire auprès de M. Gambetta à qui il a dit :

M. Roustan ne cesse de soutirerdes libéralités du bey pour la famille Elias, pour laquelle il a demandé la concession de plusieurs milliers d'hectares de terrain. Le bey a résisté. M. Roustan a insisté. Le bey a dit à M. Roustan : « Je ne veux rien donner à ces gens-là; je vous le donne à vous, faites-en ce que vous voudrez. »

M. Gambetta a dit : «Ceci est déplorable. Nous ne pouvons en ce moment faire une expédition en Tunisie, après les dix ans de sage abstention que la France vient d'observer.»

Quand je suis allé à Tunis, j'ai été voir immédiatement le bey, qui m'a dit : « Toutes les difficultés tunisiennes viennent de la désunion des deux consuls de France et d'Italie.

M. de Billing continue et soulève plusieurs incidents.

De vifs incidents ont marqué aujourd'hui l'audience. Au cours de la déposition de M.de Billing, qui avait demandé à compléter sa déposition d'hier, ce témoin a dit qu'un jour M. Roustan avait voulu présenter Mme Maccio à Mme Elias; celle-ci avait refusé en disant que personne ne recevait Mme Maccio. C'est à partir de ce moment que les relations entre M. Roustan et M. Maccio se seraient refroidies.

— C'est faux ! s'écrie avec indignation M. Roustan. J'ai pris avec M. Maccio l'attitude qui convenait au représentant de la France; quand j'ai vu le consul italien débarquer en Tunisie avec une escorte de marins armés comme pour faire croire aux indigènes que lui seul était le maître dans ce pays, il fallait rassurer les Français, et rétablir la vraie situation. Voilà ce que j'ai fait.

— Vous avez fait verser le sang français, dit M. de Billing.

Ces paroles sont suivies de tumulte dans auditoire.

M. de Billing continue sa déposition. — M. Desfossé m'a dit qu'il avait été bien heureux de trouver M. Roustan pour se soustraire à la commission de 30 0/0 prélevée par la famille Elias sur toutes les affaires.

M. Desfossé, qui est dans l'auditoire, s'écrie: « C'est un mensonge. »

— Je jure devant Dieu que c'est vrai,réplique M. de Billing.

M. Desfossé s'avance à la barre et dit que ce que vient de dire M. de Billing est un mensonge.

M. de Billing, du fond de l'auditoire, s'écrie encore : « C'est vrai. »

M. le président menace de le faire expulser.

M. Rochefort demande à M. Desfossé s'il n'a pas été rayé du tableau des avocats de Paris.

M. Desfossé répond qu'il n'a pas été rayé, mais qu'il a donné sa démission.

M· Gatineau. — Nous savons au barreau de Paris ce que cela veut dire.

M Barthélemy Saint-Hilaire confirme sa déposition d'hier; il n'a donné aucune mission à M. de Billing; celui-ci a fait un rapport sur les affaires tunisiennes.

M. le président. — A quoi concluait-il ?

R. — A une expédition en Tunisie,

(Rires dans l'auditoire).

L'audience est suspendue.

M. Léon Renault donne des explications sur le projet de création d'un Crédit Foncier et Agricole en Tunisie.

Ce projet avait l'appui moral du gouvernement français, mais il fut repoussé par le Bey.

Tous les autres commentaires publiés sur ce point, des affaires tunisiennes, sont calomnieux.

Après la déposition de M. Farcy. l'audition des témoins est terminée et sur l'invitation que lui en fait M. Dauphin, M. Henri Rochefort nomme l'auteur des révélations qui lui ont été faites : c'est le secrétaire de Mohamed Arès Effendi.

La divulgation du nom du révélateur mystérieux est accueillie par une sorte de désappointement. On avait cru que ce *révélateur* était autre qu'un Tunisien.

A cinq heures, la parole est donnée à Me Cléry, avocat de la partie civile.

Me Cléry a parlé sans ampleur, sans grands effets d'éloquence, mais sa discussion a été fine et serrée, et je suis désolé d'être forcé, faute de place, de la résumer brièvement :

« Quand M. Roustan est arrivé à Tunis, s'écrie-t-il, les chemins de fer étaient entre les mains des Anglais, l'influence au Bardo entre les mains des Italiens, la frontière algérienne était chaque jour violée, le nom français était honni !

« M. Roustan a enlevé les chemins de fer aux Anglais, le Bardo aux intrigues italiennes, il a élevé le nom Français si haut que notre influence est aujourd'hui souveraine en Tunisie, et tout cela en risquant sa vie chaque jour contre le fanatisme musulman, insensible aux menacés, inaccessible aux sollicitations. resté pauvre dans ce pays qui est la terre bénie du *pot de vin* !

» Et aujourd'hui, quelle est sa récompense ?

» Le prétoire de la Cour d'assises.

» On l'accuse d'être un voleur, un escroc, un traître et un assassin ! Mais vous savez bien qu'il a gardé l'honneur, sans lequel il ne saurait vivre. (Sensation prolongée.) »

Me Cléry parcourt la carrière diplomatique de M. Roustan. Il nous le montre à Beyrouth, à Smyrne, au Caire, à Damas, où il est décoré pour son dévouement pendant le choléra, à Tunis enfin, suivi partout par l'estime et l'affection générales, rapportant de tous les postes qu'il a occupés, les attestations les plus flatteuses des résidents français.

Puis Me Cléry entre dans la discussion. Il s'attache à prouver que les adversaires de M. Roustan n'ont apporté à l'audience ni une preuve, ni une présomption, ni un indice, rien que des racontars et des « potins.»

M. Roustan n'a spéculé ni sur le *Crédit foncier tunisien*, ni sur l'*Enfida*, ni surtout sur les chemins de fer *Bone-Guelma*.

Du reste, la compagnie Bône-Guelma a été sollicitée directement par le gouvernement dans un but patriotique, de construire des prolongements de lignes en Tunisie

Le Parlement français a réglé lui-même les conditions de ce concours que demandait l'Etat à une compagnie qui représente plusieurs centaines de mille de porteurs de titres français, et dont le personnel a fait preuve du plus grand courage et du plus grand dévouement pendant l'expédition dernière.

En quoi, dans toutes ces entreprises, a-t-on pu croire que M. Roustan ait eu même la possibilité de spéculer ?

Relativement au prétendu syndicat qui aurait eu pour but de tripoter sur les rentes tunisiennes, Me Cléry démontre que son client est resté absolument indemne, qu'on n'a même pas pu produire contre lui une calomnie qui se tienne debout.

Il ajoute, en ce qui touche l'entourage de M. Roustan, que tous les Français établis à Tunis lui ont témoigné leur reconnaissance, dans une adresse éloquente dont il donne lecture.

Quant au général Elias, c'est le seul agent tunisien qui pouvait servir la France, les autres fonctionnaires du Bardo étant vendus à l'Angleterre ou à l'Italie Il a les antécédents qu'il peut avoir, mais il fallait bien se servir de lui à défaut de tout autre, d'ailleurs avec l'approbation du ministère des affaires étrangères.

« En somme, M. Roustan porte ici la peine de son ardent patriotisme: ceux qui l'accusent sont des hommes politiques malveillants, des tripoteurs évincés, des prédécesseurs jaloux, et toutes ces haines accumulées n'ont pu faire surgir du débat même l'ombre d'une preuve !

» Les jurés seront sévères pour de tels agissements. Acquitter M. Rochefort, ce serait déclarer que M. Roustan est un voleur etqu'il mérite d'être fusillé comme un bandit ! »

L'audience est levée à six heures.

Le dossier Bokkhos

Aujourd'hui, sans doute, nous saurons ce qu'il a dans ce fameux dossier Bokkhos,acheté par M. Veil-Picard.

M. Gambetta a, paraît-il, la photographie des pièces de ce dossier. mais il aurait refusé de les livrer.

Le dossier était chez M. Veil-Picard, à Besançon. Il a dû être apporté à Paris cette nuit.

Les arbitres, MM. Anatole de la Forge, pour M. Veil-Picard, et M. Clémenceau, désigné par M. Rochefort, ont dû l'examiner immédiatement.

Sans doute, ils rendront compte de leur mission à l'ouverture de l'audience.

Paris, 15 décembre 2 h. 28 soir.

Le dossier Bokhos est arrivé ce matin.

Les résultats de l'examen du dossier seront communiqués ultérieurement.

A l'audience d'aujourd'hui M. Dauphin prend la parole. Il dit que les calomnies de l'*Intransigeant* sont le résultat de bruits et de cancans. On accuse M. Roustan d'être l'auteur de la guerre en Tunisie ; or, l'idée de l'occupation de la Régence remonte à 1871 ; et M. Roustan n'est allé à Tunis qu'en 1874.

Paris, 15, décembre, 4 h. 20 soir.

M. Dauphin termine son réquisitoire en disant aux membres du jury qu'il leur confie l'honneur d'un fonctionnaire et l'honneur du pays.

FAITS DIVERS

— La voie ferrée s'est affaissée près de la station de de Varangeville (Meurthe), les trains passant lentement, de peur d'un effrondement.

— On écrit de Nancy, 14 décembre :

« Le conseil de préfecture, conformément aux conclusions du secrétariat général, s'est déclaré incompétent au sujet de la réclamation relative aux contributions pour la chapelle des Dominicains.

« Le conseil a dit que cette demande est du ressort du préfet.

— Soixante-six Arabes, prisonniers, sont arrivés à Cannes.

Tous ont été envoyés immédiatement à l'île Sainte-Marguerite, qui en renferme maintenant deux cents envirom.

— On rit quelquefois à la Chambre, de certaines pétitions plus ou moins excentriques.

A ce point de vue, les précédents ne manquent pas.

Le 22 octobre 1791, on lut à l'Assemblée nationale la pétition d'une fille qui était tellement laide que les habitants du pays où elle demeurait lui avaient fait une pension à condition qu'elle sortirait de leur territoire. Comme il y avait eu interruption dans le service de cette pension, elle s'en plaignit par voie de pétition.

— Un enterrement civil a eu lieu hier dans le quastier d'outre-Cher, à Montluçon.

Quatre cents personnes environ assistaient aux obsèques d'une pauvre petite fille de cinq ans.

Près de trois cents femmes, le plus grand nombre portant des chapelets et bégayant des prières.

Trois couronnes avaient été déposées sur le cercueil ; deux blanches et une rouge, cette dernière donnée par le cercle collectiviste-socialiste de Montluçon.

Toute la presse conservatrice et catholique a constaté le succès de la *Gazette du Dimanche* qui même avant d'avoir terminé sa première année d'existence s'est faite une *place à part*, par un mérite littéraire *tout à fait exceptionnel*. Les éditeurs, MM. Blond et Barral si connus par leurs savantes et intéressantes publications catholiques, l'ont confiée à la plume de publicistes distingués dans tous les genres et dont les noms connus des bonnes lettres et du public sont une garantie de moralité et d'intérêt. Aussi pouvons-nous recommander spécialement et chaudement la *Gazette du Dimanche* aux familles qui ont encore souci de l'esprit, du cœur et de l'âme de leurs enfants. Tous. grands et petits trouvent à lire dans cette excellente revue et son prix (10 francs) apporte à son succès un élément de plus. La *Gazette du Dimanche* a déjà de nombreux abonnés. Ce qu'elle ambitionne et cherche avant tout, ce sont des amis et nous sommes convaincus de rendre un véritable service en la signalant à tous ceux qui marchent, sans défaillance et sans peur, avec Dieu et la patrie au cœur.

Les principaux collaborateurs de la *Gazette du Dimanche* sont des plus éminents et des plus sympathiques écrivains de ce temps et sous le rapport de la rédaction, la *Gazette du Dimanche* n'a rien envier aux publications les plus en renom.

Voici la liste de ses principaux collaborateurs : MM. Louis Teste, général Ambert, Charles de Meaux, Henry d'Ideville, A. Rastoul, Villefranche, Lauentie, Dom Piolin, d'Arsac, Henry Cochin, Aimé Girou, Marion, G. Pinta, V. Duval, Réné de Cuers, Th. de Caer, Raoul de Navery, Etienne Marcel, Bourdon, C. Davor, Mariau, Blaudy, Blanche de Rivière.

Ceux de nos lecteurs qui en feront la demande à MM. Blond et Barral, 4, rue Madame, à Paris, recevront gratuitement un numéro spécimen.

(*Correspondance Saint-Chéron*).

25353—4677

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches Télégraphiques

(*Service particulier*)

M. P. Bert et le Clergé.

Nous avons annoncé que le ministre de l'instruction publique et des cultes venait d'écrire aux évêques pour le rappeler les prescriptions du Concordat, qui ne leur permettent de s'absenter de leur diocèse qu'après en avoir obtenu l'autorisation.

Le *National* d'hier soir dit, à ce propos, que Mgr Fava, évêque de Grenoble, qui s'était rendu à Turin en prévenant seulement le ministre des cultes de son départ, a répondu qu'il refusait de se soumettre à la demande d'autorisation.

De son côté, le *Voltaire* annonce que M. Paul Bert va déférer Mgr Fava au conseil d'Etat.

Les affaires d'Algérie et de Tunisie

Tunis, 14 décembre.

Une compagnie du 92e a été envoyée de Zaghouan à Hammamet pour voir s'il était possible d'installer un corps d'occupation de 1000 homme dans cette ville pendant la saison des pluies. On n'a rien trouvé qui put être affecté à cet usage. Il a été décidé que la colonne de Zaghouan séjournerait encore quelque temps dans le lieu qu'elle occupe. Il est probable cependant qu'elle redescendra jusqu'à Nokrane où elle trouvera des habitations en assez grand nombre pour caserner toutes les troupes.

On nous apprend que le colonel Moulin, à la tête de quatre bataillons d'infanterie, d'un peloton de cavalerie et d'une section d'artillerie, est parti le 11 décembre, dans la direction de El Djem, pour chatier plusieurs douars des environs qui, jusqu'à présent, ont refusé leur soumisston.

Le ministre de la guerre a reçu les dépêches télégraphiques suivantes :

Par le Kreider, 12 décembre.

Général Delebecque à Guerre.

J'ai donné l'ordre à la brigade Colonieu de rentrer à Sfissifa et de profiter de ce mouvement pour contourner une seconde fois la montagne où quelques fractions des Amours s'étaient réfugiées, une vingtaine de tentes ont déjà été prises.

Je n'ai rien autre chose à signaler.

Tebessa, 13 décembre.

Général Saussier à Guerre.

Je viens d'arriver à Tebessa avec la cavalerie, Demain, toute la colonne Forgemol sera rentrée sur le territoire algérien. Les pays que nous avons parcourus depuis Gafsa commencent à se repeupler. Les tribus ont satisfait aux conditions préliminaires de paix.

Tous les Khalifats des villes du Djerid sont venus trouver le colonel Jacob, pour protester de leur dévouement et de leurs intentions pacifiques.Les Hammamas seuls et quelques individus turbulents persistent dans la rébellion; mais on les dit fort ébranlés, et il est probable que, contenus comme ils le sont par nos colonnes légères, ils demanderont bientôt l'aman pour rentrer dans leurs foyers.

Londres, 14 décembre.

Le *Times*, dans sa seconde édition, dit : Nous sommes informés que M. Lévy a télégraphié hier à Londres : « Mes employés ont été chassés de l'Enfida, les récoltes déterrées, les tentes et le bétail abandonnés entre les mains des Français.

La suppression des ateliers des Beaux-Arts

Paris, 8 heures 55 soir.

M. Proust, présidant le Conseil supérieur des Beaux-Arts, l'a informé de la suppression ultérieure des ateliers. Les membres du Conseil sont divisés sur la convenance de cette suppression. M. Proust soumettra demain au Conseil le plan de réorganisation de l'Ecole des Beaux-Arts.

M. de Saint-Vallier

Berlin, 14 décembre.

Le comte de Saint-Vallier présentera demain à l'Empereur ses lettres de rappel,et sera reçu ensuite par l'Impératrice.

Un dîner sera donné en son honneur par LL. MM.

Le comte de St-Vallier pense être de retour à Paris pour les fêtes de Noël.

La création des ministères au Sénat

Paris, 8 heures 49 soir.

Si M. Buffet soutient à la tribune du Sénat qu'une création de Ministères ne saurait avoir lieu sans une loi, M. Cambetta interviendra.

Les diamants de la couronne

Paris, 14 déc., 9 h. 10 soir

Le projet de loi concernant les diamants de la couronne comportera, outre l'aliénation partielle, l'organisation complète de la caisse des musées nationaux.

M. du Bois de Jancigny.

Un événement d'une certaine gravité vient de se passer à la Banque de France.

M. du Bois de Jancigny, secrétaire général, a remis hier sa démission entre les mains du nouveau gouverneur, M. Magnin, Il quitte la haute situation qu'il occupait pour prendre la direction de la Banque russe et française dont il devient le président.

M. de Jancigny, avant d'être placé à la tête de la Banque, en avait parcouru les divers échelons, et, successivement inspecteur des succursales, directeur de la succursale de Nantes, contrôleur, puis secrétaire général, il en avait étudié tous les rouages et sondé tous les besoins.

Aussi est-ce en partie à son concours intelligent et actif que sont dues les importantes réformes dont la Banque a pris l'initiative dans ces derniers temps et qui ont honoré le passage de M. Denormandie à l'hôtel de la Vrillière.

La Catastrophe de Vienne

Vienne, 14 décembre.

Tout le terrain occupé par le Ring-Théâtre a été désinfecté aujourd'hui

Le feu a pris encore aujourd'hui dans le parterre et dans les loges.

La nuit dernière, le feu s'est déclaré encore dans le salon de coiffure du Ring-Théatre,mais il a été bientôt éteint.

Aujourd'hui, un grand nombre de débris de cadavres entièrement ou à moitié carbonisés ont été trouvés dans les décombres. 20 à 30 rectifications nouvelles ont été envoyées par des personnes qui avaient été signalées comme manquants.

La *Presse* annonce que, par ordre de l'empereur, il sera célébré demain dans l'église du château de Gœdœllœ, à l'intention des victimes de la catastrophe du Ring-Théâtre, un *requiem*, auquel assisteront l'empereur, l'impératrice et tout le personnel de la Cour.

M. Nervald, bourgmestre de Vienne, est tombé malade.

Le roi Humbert et la reine Marguerite ont envoyé 8.000 francs en or pour les familles des victimes L'ambassade italienne a donné en outre une somme de 4,000 francs.

Le prince impérial et la princesse sa femme sont allés ce matin au cimetière central ; ils ont prié sur la fosse commune où sont enterrées les victimes.

L'Angleterre et le Saint-Siége.

Manchester, 14 décembre, 1 h. soir.

Hier soir, dans une réunion du club catholique, l'évêque de Manchester a parlé des relations de l'Angleterre avec le St-Siége.

Il a dit que les bruits qui ont circulé récemment à ce sujet étaient complètement erronés. M. Errington, il est vrai, est actuellement à Rome, mais il n'est chargé d'aucune mission de la part du gouvernement, encore moins est-il agent diplomatique ou ministre accrédité de la reine auprès du Vatican.

On lui a seulement donné des lettres de recommandation pour qu'il puisse servir d'intermédiaire entre le gouvernement anglais et le Saint-Siége, mais cela sans position officielle et sans traitement d'aucune sorte,

L'évêché de Mayence

On lit dans la *Post* :

« Les négociations entamées avec le Vatican, au sujet de la nomination d'un titulaire pour le siége épiscopal de Mayence, touchent à leur fin. On dit que M. Thomas, curé de la cathédrale de Mayence, est désigné pour ce poste important. M. Thomas, est un prêtre très modéré et très aimé; il est originaire du Hanovre.

» Le docteur Georges Kopp, vicaire général à Hildesheim, a reçu le bref pontifical l'élevant à la dignité d'évêque de Fulda.

M. de Bismarck et le centre allemand

Berlin, 14 décembre 8 h. 10 soir.

Tout donne lieu de penser que le centre cherche à reprendre la position qu'il a perdue ces jours derniers et à se rapprocher du gouvernement; mais d'après nos informations, le gouvernement paraît peu disposé à conclure une nouvelle alliance avec le centre, tant que ce parti reconnaîtra M. Windthorst comme son principal chef.

Les biens de la propagande de Rome

Rome, 14 déc., 7 h. 20 soir.

La cour d'appel d'Ancône à laquelle l'affaire des biens de la *Propagande* a été déférée par la cour de cassation de Rome, a décidé aujourd'hui que, conformément au jugement de la cour d'appel de Rome, ces biens immeubles seraient convertis en Rente, en vertu de la loi du 19 juin 1873.

L'attentat du 21 novembre.

Rome, 14 décembre.

Maccaluso, qui lança un revolver à la tête de M. Depretis pendant la séance de la Chambre du 21 novembre, a été condamné, ce soir, par le tribunal correctionnel, à un an de prison,un an d'internement dans l'île d'Ischia, et à 200 francs d'amende.

DERNIÈRE HEURE

(*Service télégraphique particulier*)

Grève dans le Gard

Paris, 15 décembre, 4 h. 20 soir.

Une grève générale a éclaté dans le bassin houiller de Grand-Combe. Les chefs ont reçu des menaces de mort. Les troupes sont consignées.

SÉNAT

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 15 décembre 1881.

Présidence de M. Léon Say.

BRUITS DE COULOIRS

La commission des finances s'est réunie en attendant l'ouverture de la séance, pour examiner officieusement les crédits votés hier par la Chambre des députés.

On s'attend à une séance intéressante.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à deux heures.

PROJETS D'INTÉRÊT LOCAL

Le Sénat adopte les projets de loi suivants :

Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département du Jura à contracter un emprunt pour le remboursement de la dette départementale et les travaux de l'asile d'aliénés.

Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département du Jura à contracter un emprunt pour les travaux d trois chemins de fer..

(MM Gambetta, Devès, Waldeck-Rousseau, Antonin Proust, Cazot, Allain-Targé, Rouvier, Martin Feuillée, Cochery, Raynald, Caze, Paul Bert, Gougeard, assistent à la séance.)

CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ALGÉRIE

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet d'ouvrir au ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1881, un crédit supplémentaire de 90,400 francs, destiné aux dépenses du personnel de l'administration départementale de l'Algérie.

M. D'Haussonville combat le projet de loi.

M. Roger-Marvaise le défend.

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, soutient le système du rattachement des services administratifs à la métropole et la légitimité des dépenses faites.

Son discours est vivement applaudi.

Le projet est voté par 207 voix contre 2.

DEMANDE DE SECOURS

M. Gougeard, ministre de la marine dépose une demande de crédit de 200000 francs pour venir en aide aux familles des marins qui ont péri victimes des ouragans du mois dernier.

Lettres Mortuaires et d'Obits

Imprimerie Alfred REBOUX. — Avis GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

Bulletin du Commerce

Télégrammes de MM. Reinemund et Van der Velde du Havre, communiqués par Jules Cauët :

COTONS

Hâvre, 15 décembre.

Cours de clôture de New-York du 14 décembre.

Déc.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.
11.95	12 12	12.33	12 52	12.68	12.82	12.92	13.92

Ventes du jour : 103,000 balles. — Marché ferme.

Recettes du jour : 34,000 balles contre 33,000 en 1880.

Total de la semaine : 154.000 balles contre 149.000 en 1880.

SAINDOUX

Hâvre, 15 décembre.

Cours de clôture de New-York du 14 décembre.

Déc.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin
11.175	11.325	11.475	11.575	11.65	11.75	

Roubaix, le 15 décembre 1881.

L'action remarquable du goudron sur les bronches et les muqueuses en général a provoqué de nombreuses expériences, desquelles il résulte aujourd'hui qu'un des meilleurs traitements de l'asthme consiste dans l'emploi des *Capsules de goudron de Guyot*. Aussi les nombreux remèdes plus ou moins inactifs, créés en vue de la guérison de l'asthme, sont-ils tombés dans un oubli justement mérité. Dans la plupart des cas, deux ou trois capsules, prises immédiatement avant chaque repas, amènent un soulagement rapide ; il convient de dire que, lorsque l'affection est déjà ancienne, on devra continuer le traitement pendant quelque temps. Du reste, en raison du rapide bien-être qu'ils en éprouvent, les malades sont rarement tentés d supprimer l'emploi des capsules de goudron avant la guérison complète. Ce modede traitement revient à un prix des plus modiques, environ dix à quinze centimes par jour.

Depuis que M. Guyot a mis l'usage du goudron en grande vogue, en vulgarisans son administration sous forme de capsules, de nombreuses imitations ont été faites. Sa marque, quoique régulièrement déposée en France comme à l'étranger, a été de près ou de loin imitée. Les contrefacteurs et imitateurs n'ont qu'un but : mettre une confusion dans l'esprit du public. Afin de donner à celui-ci le moyen de distinguer les véritables capsules de goudron Guyot, nous croyons devoir lui rappeler que les étiquettes des flacons portent la signature : E. Guyot *en trois couleurs.* 2225—2333

THEATRE DES BOULEVARDS, Dir. G. Deschamp

Jeudi 15 décembre représentation extraordinaire avec le concours de M. Borel, baryton des Théâtres du Mons, Valenciennes, etc. et deuxième représentation de la petite Angèle, du Théatre de Lille.

LE MAITRE DE CHAPELLE, opéra-comique en un acte de Mme Sophie Gay, musique de M. Paer. M. Borel chantera le rôle de Barnabé, M. Blanc, celui de Benetto et Mlle Flament, celui de Gertrude.

Deuxième représentation de : LE SUPPLICE D'UNE FEMME, comédie en 3 actes, du Théâtre Français, la petite Angèle, remplira le rôle de Jeanne.

L'AMOUR QU'EST-CE C'EST QUE ÇA, vaudeville en un acte.

Lettres médicales

VI. Maladies du foie et de la bile

Le foie, organe secrèteur de la bile, est la plus grosse glande du corps humain ; elle occupe l'hypochondre droit et une parties de l'épigastre. Il est d'une grande importance pour la santé que les fonctions de cet organe se fassent toujours régulièrement, car le moindre trouble dans ses fonctions est toujours grave et influe pernicieusement sur d'autres organes. Survient-il quelque désordre dans les fonctions du foie, aussitôt la secrétion de bile devient insuffisante, de là non-seulement des dé-ordres dans la digestion, tels que constipation, renvois acides, flstulence, vertige, etc. ; mais l'accumulation de bile dans le foie même provoque de vives douleurs, une tension pénible dans la région de cet organe, défaut d'appétit, vomissements et d'autres affections plus graves encore.

Il n'y a que trop de personnes chez lesquelles on remarque ces symptômes et ceux-ci sont considérés et traités comme indépendants c'est-à-dire comme n'ayant aucun rapport avec les maladies du foie, tandis qu'ils en sont réellement la conséquence. Presque la moitié de l'humanité est tributaire de ces maux, qui peuvent troubler gravement et même détruire entièrement l'organisme. C'est pourquoi les maladiss du foie ne doivent jamais être traitées à la légère et encore moins abandonnées à elles mêmes ; elles exigent au contraire un traitement prompt et énergique avec les remèdes qui leur conviennent.

Aussitôt que la bile est secrétée en quantité voulue, et transmise régulièrement dans les intestins, l'amélioration survient, le mal disparaît et avec lui la foule d'accidents secondaires qui l'accompagnaient.

Mais ce résultat ne doit pas être obtenu par des moyens violents qui irriteraient les intestins, on doit employer au contraire des moyens doux, émollients et d'une action lente. Comme remède agréable, sûr, rationel et à la portée de chacun, nous recommandons à bon droit les Pilules suisses. Chaque bonne Pharmacie de toute la France en est pourvue, elles sont dans des boites métalliques contenant 50 pilules à 1 fr. 50, et dans des boîtes plus petites, pour essai contenant 20 pilules à 75 cent. Dépôt à Roubaix dans toutes les pharmacies. 19704—4530

Propriétaire-Gérant : Alfred REBOUX
Roubaix. — Imp. Alfred REBOUX